

# LE POPULAIRE,

## JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

MONTRÉAL, MERCREDI, 13 SEPTEMBRE, 1887.

EPHEMERIDES DE SEPTEMBRE.

12 septembre 1642—Exécution à Lyon de Cinq-Mars et d'Auguste de Thou, accusés de crimes d'état sous Louis XIII, par le cardinal Richelieu, leur ennemi particulier.

13 septembre 81—Mort de l'empereur Titus, célèbre par cette phrase : *Je n'ai fait aucun bien, j'ai perdu ma journée!* Il serait à souhaiter que ces mots éloquentes fussent écrits en lettres d'or dans la salle à manger de tous nos riches.

POÉSIE CANADIENNE.

EN QUITTANT MA MÈRE.

Tel un homme, accablé par un travail trop fort,  
De ses nerfs engourdis ne sent plus le ressort ;  
Par de pareils tourmens, quand l'âme est oppressée,  
Le poids de la douleur lui ravit la pensée.  
On ressent le besoin de répandre des pleurs  
Mais on ne pleure point pour de pareils malheurs :  
Quand le cœur se resserre et n'a plus d'espérance  
A force de souffrir, on n'a plus de souffrance.

N. D. J. J.

LITTÉRATURE CANADIENNE.

PAULUS ET VIRGINIA.

PARS NARRATIONIS FICTÆ BERNARDIN DE ST. PIERRE.

Circæ nonam horam manè, terribiles strepitus, à mari, perindè ac si torrentes aquæ, cum tonitribus misti, à vertice montium præcipitati essent ad imum, auditi sunt. Exclamaverunt omnes: *ventus ecce bacchans!* et repente, venti horrendus turbo brumam quæ Ambram involvebat insulam ejecit et ejus canalium. Sanctus-Geranus, tabulato hominibus onusto, antennis et malis carcesti in foris positus, in prorâ quatuor funibus, in aperto tum apparuit. Inter Ambram insulam et terram ad anchoras stabat. Vento mare commotum, singulis momentis accrescebat, et totus canalis inter hanc et Ambram insulam positus, spumæ tantummodò textiles erat albæ. Hæc in ultimam partem sinuum spumæ angustiorum coibant, altiores pedibus sex; ventusque qui superficiem verberabat, eas trans semileucam in terras, et ripæ dejectum transferrebat. Si floccos earum albescentes innumerosque vidisses, qui usque ad montium radices pellebantur, nivem esse credidisses quæ mari exibat. Longæ tempestatis horizon omnia signa indicabat; in illo mare cælumque permista videbantur. Ex illo continuè solvebantur nubes horrendæ formæ. Cæli nulla pars cærulea sub aspectum cadebat; res objectæ cælorum, maris terræque oleaginâ luce pallidâque solùm illuminabantur. Id quod libramenta navis coegerunt nos timere accidit. In foris positi rupti sunt funes; et ut non retinebantur nisi solo rudente, rupes offendi. Omnes ejulatus sustulerunt. Se jacturus erat in mare Paulus, cum brachium ejus corripuit.—*Fili, inquam, visne perire?*—*Eam auxiliatum, exclamavit, vel moriar!*—Ut eum desperatio à sensu mentis abstraheret, ad eum occurrendum exitio, ego Domingusque Cingulo restem longam astrinximus, cuius extrinam unam cepimus. Nunc nando, nunc in saxis latentibus ambulando, ad Sanctum-Geranium processit Paulus. Interdum appulsum navis sperabat; mare enim, motibus inæqualibus, propè in aridum navem subducebat, ita ut potuisses illam circum-ambulare; non ita multo post, iter relegens magis adhuc furiosum, cum cameratis operiebat aquis omnino, quæ frontem sublevabant carinæ, et longissimè in ripam infelicem Paulum pellebant, cruribus cruentis, pectore contuso, et semi-mersum. Statim ut animum receperat ille juvenis, surgebat, et ardentior, navem quam tamen findebat mare concussionibus violentis, repetebat. *Salutem* desperantes tum classarii cuncti, in antennis, tabulis mensisque, cadis, gallinaceis caveis, turmatim in mare præcipitabant. Rem in æternum miserandam tunc vidimus; Sancti-Gerani apparuit in puppis porticu virgo, brachia tendens illi qui hanc attingere tam conabatur: erat hæc Virginia. Pauli strenuitas illum ei denunciaverat. Periculum quod huic virgini impendebat horrendum, in nos cum desperatione dolorem mittit. Virginia verò, perindè ac si nobis volediceret æternum, manu signum dabat, dignitate magnâ firmâque prædita.

Omnis in mare præcipitaverant se nautæ; solus qui omnino audus, in tabulato stabat, sicut Hercules nervosusque. Verecundè Virginie appropinquavit. Statim crebri spectatorum auditu sunt clamores: *Eam! eam! Salva! non decere!!!* Sed tunc aquæ mons, inter Ambram collemque, hiatu terræ devoratus est, magnitudine horrendus, et ad navem cui impendebat appropinquavit, lateribus atris, spumantibus que apicibus. Ad hunc horribilem aspectum, in mare nauta insiluit solus; sed ineleuctabile fatum videns Virginia, unâ in vestibus, alterâque manu corde positâ, serenos altè sustulit oculos, et sicut angelus qui ad cælum avolat apparuit!.....

J. G. BARTHE.

Cette élégante traduction d'une belle page du roman de BERNARDIN DE ST. PIERRE fut faite au collège, par un écolier qui a tenu les espérances qu'il promettait alors; nous nous faisons un devoir de la reproduire pour prouver que les talens ne sont pas exilés des bords du St. Laurent et que les études puisées dans nos religieuses institutions sont propres à former des hommes capables de lutter avec l'Europe. Nous sommes heureux toutes les fois qu'il nous est possible de démontrer les travaux fructueux de notre jeunesse et nous le serions bien d'avantage si elle ne sacrifiait les honneurs qu'elle peut acquérir dans une semblable lutte aux fatigues agitations d'une politique qui ne convient qu'aux hommes mûrs.

(Note de l'Editeur.)

LITTÉRATURE.

LE CHATEAU DE FOURQUEVAUX.

TRADITION DE FAMILLE.

(Suite et fin.)

Il y a aujourd'hui, dit le marquis de Beccaria, cent dix ans moins trois jours.

Fourquevaux était en fête. Ma grand'mère célébrait le mariage d'une de ses nièces.

Le château était illuminé depuis les girouettes jusqu'au pont-levis. De loin, au milieu de la nuit, on eut dit la fantastique cathédrale de la ballade de Lénore, toute noire et toute brodée de feux!

Aux fenêtres des salons on voyait, sans fin, passer et repasser des ombres; et, à chaque instant, de somptueux carrosses, précédés de coureurs à cheval, roulaient sur le pont-levis avec un bruit de tonnerre.

Dans les salles, dans les galeries, c'était une foule étincelante et joyeuse: marquises, duchesses, présidents, petits abbés, officiers de dragons.

Partout des buffets, des orchestres; des menuets, des quadrilles, des tables d'hombre, de basset et de Pharaon.

Hélas! Fourquevaux n'a jamais été aussi brillant depuis ce jour.

A la porte d'entrée de la salle de bal, à cette même porte que vous voyez, se tenait une femme, dont les années n'avaient point encore altéré le charmant visage, la taille souple et majestueuse; c'était ma grand-mère.

Elle recevait les arrivans avec une politesse calme et digne. Une robe du plus riche velours noir faisait ressortir l'étrange pâleur qui couvrait son visage; mais ce qu'on ne pouvait voir sans étonnement, c'était un pistolet turc richement damasquiné qui était suspendu à sa ceinture.

Lorsqu'elle vint se promener parmi la foule, ce ne furent que chuchotemens et regards furtifs tout autour d'elle. La discrétion fit durer long-temps l'incertitude; mais enfin, un jeune parent de ma grand-mère, Paul de Montcabrié, capitaine aux dragons de Meilhan, s'enhardit et se hasarda à lui demander pourquoi et comment, en vrai cavalier de la maréchaulsée, elle portait ainsi cet énorme pistolet.

La marquise sourit mystérieusement, puis elle se tourna vers un gros abbé qui était là, et lui fit une question en hésitant et à voix basse. Celui-ci lui répondit par un signe affirmatif.

—Ma vie est si retirée, dit-elle alors, que votre étonnement me semble fort naturel à la vue de mon terrible compagnon, et cependant voici tantôt seize ans qu'il ne me quitte pas. Vous voulez tous savoir le motif qui me fait marcher ainsi armée. Je vais vous satisfaire. Mais je ne vous révélerai ce grand secret qu'à une condition expresse, c'est que vous m'épargnerez toute raillerie: il n'y a rien d'imaginaire dans ce que je vais vous raconter.

Tout le monde s'inclina: la marquise s'assit dans un grand fauteuil, celui-là même où je suis, et commença en ces termes:

—Vous vous souvenez tous qu'en l'an de grâce 1704, le soixante-unième du règne de Louis XIV, à qui Dieu fasse paix, mourut très-haut et très-puissant seigneur Paul de Beccaria de Pavie, mon seigneur et époux, marquis de Fourquevaux, chevalier des ordres du roi, tué dans une charge à la tête de ce régiment.

Je restai veuve avec un fils en bas âge et une assez belle fortune, que me disputèrent quelques héritiers, parens éloignés de mon mari; leurs prétentions étaient hautes et appuyées sur des raisons spécieuses (1). Antoine de Bédanson, mon parent, premier président au parlement de Toulouse, homme de sens et de jugement (ici une grosse perruque fit un superbe saut), de qui je pris conseil, m'engagea fortement à me rendre à Paris pour me jeter aux pieds du roi, et faire pencher la balance en ma faveur.

Je me décidai à suivre cet avis. Arrivée à Paris, je logeai dans un hôtel du faubourg St-Germain, voisin de celui de Mme de Mailly, mon amie intime, chez qui j'allais fort souvent. J'eus occasion d'y voir quelquefois un officier suédois, le baron de Wetterstedt, colonel de Uhlans, au service de l'empereur; c'était un fort bon gentilhomme, et de la meilleure façon; mais il y avait dans son regard quelque chose de mystérieux et de fatal qui glaçait d'effroi.

M. de Wetterstedt me demanda la permission de se présenter chez moi; il vint me rendre visite; il revint une seconde fois, puis si souvent que je m'aperçus bientôt qu'il m'aimait. Il m'avoua l'état de son âme. Jugez si je pouvais répondre à son amour, avec toutes les terreurs qu'il m'inspirait. Je le repoussai comme je le devais, avec douceur et politesse; mais enfin il m'obséda tellement que je me vis forcée de lui dire que ses assiduités me déplaisaient, et que pour y mettre fin, j'allais m'éloigner de Paris.

Alors il me déclara, en me regardant fixement, que son esprit me suivrait partout, et qu'il me reverrait au bout de seize ans. Nous étions alors au 22 juillet 1705.

A cette date, tout le monde se regarda en silence: la marquise ne parut pas s'en apercevoir.

Un matin, continua-t-elle, après mon arrivée ici, ma femme de chambre était à me coiffer, lorsque dans le corridor qui précède mon cabinet de toilette, j'entendis comme un bruit de bottes et d'éperons; la porte s'ouvrit; les pas semblèrent venir tout près de nous, mais nous ne vîmes rien. Tout à coup ma femme de chambre poussa un grand cri et tomba évanouie sur le parquet. Moi, saisie de terreur, je restai clouée à ma place, et je sentis, en frémissant, des mains qui arrangeaient mes cheveux, et qui ne cessèrent que quand je fus entièrement coiffée. Alors, deux livres glacées se posèrent sur ma main gauche; puis les pas s'éloignèrent; la porte se referma, et je n'entendis plus rien.

En revenant à elle, ma femme de chambre me raconta qu'elle

avait senti deux mains qui la tiraient en arrière; qu'elle s'était retournée, et qu'elle n'avait vu personne...

Je consultai mon confesseur, M. l'abbé Lenoir, qui voici. Il me dit que ce ne pouvait être que des maléfices de Satan et m'exhorta, si pareille chose m'arrivait encore, à tirer un coup de pistolet dans la direction de la personne invisible.

Depuis ce temps, quand je me promène le soir dans ma galerie, seule ou avec mon fils, j'entends quelquefois des pas d'homme tout près de moi, et je sens des baisers froids sur ma main gauche; mais tout cesse sitôt que je saisis mon arme.

—Et voilà pourquoi je porte toujours avec moi un pistolet d'arçon tout chargé.

Ce récit, quoique simple et sans emphase, était fait avec un tel air de conviction, que l'auditoire perdit toute sa gaieté.

Bientôt, cependant, on recommença à danser, et l'impression de terreur s'effaça dans l'ivresse du bal.

On dansait encore à minuit, lorsqu'un cri d'épouvante se fit entendre; la porte de la galerie s'ouvrit à deux battans.

La marquise entra lentement, à reculons, tenant son pistolet de la main droite, pâle, les yeux fixes, comme devant une épouvantable vision.

Les quadrilles s'arrêtèrent; le silence remplaça le bruit de l'orchestre; j'effroi se peignit sur tous les visages; chacun attendait avec angoisse et regardait sans voir, car une influence surnaturelle de terreur s'était répandue dans l'air....

Alors, on entendit de loin comme les pas d'un homme chaussé de bottes à éperons; les pas s'approchèrent; puis, on vit entrer un chapeau bordé d'or, auquel était attachée une cocarde autrichienne. Ce chapeau se soutenait en l'air, à hauteur d'homme, comme s'il eût été posé sur une tête invisible....

L'assemblée était immobile de stupeur.

Le chapeau et les pas vinrent tout près de la marquise, et on entendit le bruit d'un baiser. La marquise retira violemment sa main gauche, leva son pistolet, et tira.

Alors on entendit trois grands cris; le chapeau disparut, et l'on ne vit plus qu'une large mare de sang qui souillait le parquet. Vous pouvez en remarquer encore les traces, ici, au milieu.

En effet, nous distinguâmes quelques taches rougeâtres. Le marquis continua:

—Vers le mois de juin 1719, le baron de Wetterstedt, ayant quitté le service de l'empereur, se retira en Suède, à Upsal, où il retrouva quelques-uns de ses amis; là, il vécut trois ans fort retiré, sujet à de fréquents accès de léthargie ou de catalepsie.

Un de ces accès se prolongeant plus de lui; ils s'étaient endormis tranquillement sur leurs fauteuils, lorsqu'au milieu de la nuit, vers une heure du matin, une détonation et trois grands cris les réveillèrent en sursaut. Ils trouvèrent le corps du baron percé d'une balle dans la poitrine et baigné dans le sang. Du reste, nulle trace de fumée dans l'appartement, dont les croisées, les volets et les portes étaient fermés. C'était le 22 juillet 1721; le même jour et à la même heure, s'était passé à Fourquevaux l'événement que je viens de vous raconter.

Ma grand'mère mourut dans un âge fort avancé, en odeur de sainteté. Ce portrait est le sien, et mon père m'a dit souvent qu'il était d'une parfaite ressemblance. Quant à son pistolet, elle n'a jamais su ce qu'il était devenu après qu'elle eût tiré. Celui que vous voyez suspendu là faisait la paire. C'est une arme moresque, d'un travail fort délicat. Cette paire de pistolets avait été rapportée par mon grand-père de l'île de Candie, où il avait été avec l'expédition du duc de Beaufort.

Ce récit, qui doit vous paraître étrange, est consigné dans une lettre écrite en 1720, par ma grand'mère, à son confesseur, alors à Paris. Cette lettre fait mention de diverses autres circonstances, telles que l'apparition d'un fort bel oiseau inconnu, qui était toujours perché sur sa fenêtre, la regardant toujours d'un air mélancolique, et qui disparut dans une tempête; de chansons suédoises que ma grand'mère entendait chanter au milieu des champs, à midi, etc., etc.

Je possède de plus un procès-verbal dressé ici le 23 juillet 1721, signé de ma grand'mère et des autres personnages marquans qui avaient assisté au bal de la veille, entr'autres, des capitouls, du gouverneur militaire, de deux colonels, du président du parlement, etc., etc., dans le procès-verbal les faits que je viens de vous raconter, sont consignés dans le plus grand détail, et un double en est déposé au Capitole.

J'ai encore une lettre datée d'Upsal, du 30 août 1722, adressée à M. Lenoir par le colonel comte Olaus de Palmiskerna, un des trois amis de M. de Wetterstedt, et constatant la mort de ce dernier, le 22 juillet 1721.

Vous voyez que je ne manque pas de preuves. Après avoir achevé son récit, le marquis de Fourquevaux nous montra en effet toutes les pièces qui en garantissaient l'exactitude.

Et, tandis que nous parcourions ces papiers avec un étonnement mêlé de stupeur et d'incertitude:

—Messieurs, dit-il, vous êtes comme moi, vous n'osez croire; mais le moyen de douter?

Nous ne trouvâmes rien à répondre, et nous quittâmes le château, en nous demandant avec tristesse: à quoi tient la certitude humaine!

A PATERSI DE FOSSOMBRONI.

MÉLANGES.

MANIÈRE DE SOUTENIR SA DIGNITÉ D'HOMME.

M. le président. Coquerel, vous venez d'entendre la déposition de la plaignante, qui déclare que vous l'avez frappée.

Coquerel. Je crois bien que je l'ai entendue... il faudrait bien être sourd, car elle a assez beuglé.

M. le président. Qu'avez-vous à répondre?

Coquerel. J'ai à répondre que c'est la vérité, la pure vérité.

M. le président. Pourquoi vous êtes-vous porté à des excès, toujours coupables, et surtout envers une femme?

Coquerel. Qu'est-ce que ça me fait, à moi, une femme? quand une femme est malicieuse, faut la corriger, je ne connais que ça. C'était le système de feu mon père; demandez plutôt à ma mère... j'ai été élevé à ça.

M. le président. Pourquoi avez-vous frappé la femme Boulon?

Le prévenu. Je vous le dis, parce qu'elle a été malicieuse au vis-à-vis de ma réputation et de ma dignité d'homme.

M. le président. Que vous a-t-elle fait?

Le prévenu. Elle m'a réclamé de l'argent devant le monde.

M. le président. Si vous lui en devez, elle en avait le droit.

Le prévenu. C'est pas à elle que j'en dois; c'est à son mari, l'ami Boulon, mon camarade, qui m'en a prêté comme je serais susceptible de le faire si j'en avais... Mais j'en ai jamais... je sais pas pourquoi.

M. le président. Ce n'était pas une raison pour la frapper.

Le prévenu. Pourquoi qu'elle m'a appelé mauvais paite et mange tout... De quoi qu'elle se mêle? Si je veux manger tout, moi!

M. le président. Il faut d'abord payer ses dettes.

Le prévenu. Au surplus, j'y en veux pas... le fautif, dans tout ça, c'est l'ami Boulon, mon camarade.

Boulon, se levant au milieu du banc des témoins.—Moi, fautif, et de quoi?

Le prévenu. Oui, fautif!... Pourquoi que t'as souffert que ton épouse vienne appeler un ami en justice?

Boulon.—Qu'est que tu voulais que j'y fasse, puisqu'elle l'a voulu?

Le prévenu. Melon, va! on tape dessus.

Boulon. Et puis, au fait, pourquoi que tu l'as battue?

Le prévenu. Ça ne dit rien... fallait me dire: "Coquerel, t'as profané mon épouse... nous allons nous astiquer d'amitié... une, deux, une décoction de coups de pied, et voilà!... c'est comme ça qu'on s'arrange avec un ami, quand on est homme et français... c'est mon système.

M. le président. Vos systèmes sont fort mauvais, et vous ferez bien d'y renoncer; ils pourraient vous mener loin.

Le prévenu. Quand j'étais troupier, du temps du maître à tous, c'est comme ça que ça se traitait... on s'allignait... une, deux, une décoction de coups de sabre, et voilà!

POLICE CORRECTIONNELLE.

—La facilité avec laquelle les cabaretiers reçoivent des buveurs pendant la nuit vient d'occasionner un malheur dans la Commune de Loison (Pas-de-Calais). Le dimanche 29 janvier, vers onze heures du soir, trois jeunes gens se présentent dans le cabaret du sieur Hochin, et y boivent outre mesure avec trois autres personnes qui s'y trouvaient. Au nombre de ces derniers était le nommé D., ancien grenadier de la garde, homme violent et généralement redouté. A minuit environ, D. propose de jouer au piquet une tasse de café pour chacun des assistants; non défi, refusé par cinq des buveurs, est accepté par le jeune Louis L., et la partie s'engage.

Au deuxième tour de cartes, D. essaie de primer le jeu de son adversaire en détournant une carte de son écart; L., s'apercevant de la supercherie, jette les siennes sur la table, en disant: "Tu as triché, tu paieras l'écot." D., furieux, suit le joueur mécontent, et au moment où il allait sortir du cabaret, lui porte dans le bas ventre un coup de couteau qui pénétre profondément. Aux cris du malheureux jeune homme, on s'empare de l'assassin; mais celui-ci profite de l'urgence de secours à donner à sa victime, et il parvient à prendre la fuite.

La justice, avertie, s'est transportée dans un cabaret d'Hochin, d'où le blessé n'a pu encore être enlevé, et instruisant sur cette déplorable affaire, elle a recueilli sur le fugitif de bien tristes renseignements. Ainsi, au dire des témoins, D. aurait un jour suspendu sa femme dans la cheminée, et allumé le feu sous elle pour la brûler; une autre fois il aurait plongé la tête de cette malheureuse dans un seau d'eau, et peut-être infailliblement étouffée sans l'arrivée des voisins que ses premiers cris avaient attirés.

Il est bon que le public se tienne en garde contre une nouvelle industrie qui s'exerce depuis quelque temps dans les rues de Paris, et notamment dans la Chaussée-d'Antin, avec une effronterie rare. Un beau monsieur décoré se fait suivre de trois ou quatre balayeurs, et se rend avec sa brigade dans quelque quartier éloigné, peu fréquenté par les agens de police. S'il voit le devant d'une maison mal balayée (et il en rencontre souvent), il ordonne à ses gens le nettoyage d'office; puis il entre dans la maison, et déclare, tout en colère, qu'il va dresser procès-verbal de contravention aux ordonnances sur le balayage. Effroi du propriétaire; n'y a-t-il pas moyen de s'arranger?—Le monsieur décoré s'adoucit.

"Pour cette fois, dit-il, je veux bien être indulgent; mais, du moins, vous allez payer mes balayeurs.—Oh! très volontiers, combien est-ce, monsieur l'inspecteur?" C'est ordinairement 2, 3 ou 4 fr., suivant l'étendue de la façade de la maison, ou plutôt suivant le degré de terreur du délinquant. La contribution est payée sur-le-champ, et avec des remerciements encore. Ce qu'il y a de plus curieux dans cette affaire, c'est que les balayeurs, payés par l'administration, sont eux-mêmes dupes de l'industriel qui les conduit. Ces pauvres gens croient de bonne foi obéir à quelque agent supérieur du nettoyage, qui leur fait faire un service extraordinaire dont seul il touche le salaire illicite.

CORRESPONDANCES.

Pour le Populaire.

MR. L'EDITEUR,

On prétend que l'amour est aveugle et nous avons un exemple de la vérité de cet axiome dans notre paroisse. Une Nymphe, affligée de 73 printemps, vient de s'unir par les liens les plus doux à un Adonis qui compte 74 hivers, la fiancée jouissant de toutes ses facultés physiques et morales, si ce n'est cependant qu'elle n'a plus l'inappréciable avantage d'y voir clair; mais cette infirmité n'a pas exercé ses funestes effets sur son cœur, qui n'a jamais cessé et ne cessera jamais sans doute d'être sensible, car devenue veuve, étant aveugle, d'un premier mari, elle en prit un second, après cinq ans de viduité, lequel au bout de deux ans, d'une lune de miel, alla rejoindre son prédécesseur dans la vic-

éternelle; ayant pleuré pendant dix mois le défunt, notre déesse de la fortune ne voulut point avoir le démenti du mariage et convola en troisième noce avec le céladon, dont je viens de vous entretenir.

Cet heureux couple jouit d'une bonne santé et se promet une longue et délicieuse union, sans querelle ni charivari.

"Le ciel fit pour s'unir, les cœurs qui se ressemblent."

UN DU VILLAGE.

Rept.... 11 septembre, 1832.

LE POPULAIRE.

MONTREAL, 13 SEPTEMBRE, 1837.

DERNIERES NOUVELLES.

Le paquebot Wellington, parti de Londres le 9 août dernier, est arrivé à New-York et nous apporte les nouvelles suivantes:

GRANDE-BRETAGNE:—Les élections tiraient à leur fin; 575 membres ayant été élus, dont 294 étaient ministériels et 281 conservateurs, laissant une majorité de 13 pour l'administration actuelle. Il reste encore 83 membres à nommer.

— Sir Francis Burdett avait défait son antagoniste whig. — Le premier jour du poll à Kilkenny les votes étaient ainsi: O'Connell, 36; Hume, 4; Ewart, 2. Mr. O'Connell ayant été élu à Dublin, Joseph Hume a quelque chance pour Kilkenny.

— La Reine a nommé son cousin, le comte de Munster, à l'emploi de gouverneur et comtable du château de Windsor, tenu par lui durant le règne du feu roi, son oncle.

— On dit que le duc de Cambridge, à son retour d'Allemagne, sera nommé commandant-en-chef de toutes les forces de sa majesté.

— On attendait le roi de Wurtemberg à Londres, et le prince Bonaparte s'était embarqué à Falmouth, le 4 août, pour Corfou.

— Mr. Martin du Nord, ministre du commerce en France, parcourait les districts manufacturiers de l'Angleterre, accompagné de plusieurs ingénieurs français.

FRANCE:—Le roi visite le château d'Eu. Le duc et la duchesse d'Orléans ont été déjeuner somptueux à bord du paquebot américain la Ville de Lyon, et y furent reçus avec tous les honneurs possibles. Le prince laissa 500 francs à l'équipage pour se souvenir de sa présence sur le bâtiment.

— Rien n'est encore certain sur la dissolution des chambres, cependant on penche à croire que cette mesure n'aura pas lieu.

— Un incendie est encore venu affliger la ville de Lyon et brûler une manufacture.

ESPAGNE:—On dit que Espartero est rappelé à Madrid et que Oraa lui succédera dans le commandement en chef des troupes de la reine.

— Des lettres de Bayonne, du 3 août, parlent d'une attaque à Cantavieja, dans laquelle les chrétiens auraient été rompus. Les chrétiens, près de Cantavieja, étaient au nombre de 20,000 hommes et les carlistes n'avaient que 9000 soldats.

ETATS UNIS.—Le congrès n'a pas encore fait de grands progrès dans ses travaux législatifs et la seule nomination de l'imprimeur de la chambre d'assemblée a duré pendant deux jours; il n'a pas fallu moins de 12 scrutins pour arriver à une majorité. C'était une question très délicate à la vérité, car Mr. Polk, le nouvel orateur, est un imprimeur, et les autres candidats étaient trois journalistes qui représentent à Washington les différents partis dans le congrès. Mr. Pickens de la Caroline du Sud, a fait à ce sujet une motion qui n'a pas été adoptée; c'était celle de ne jamais choisir une imprimerie jointe à la presse politique pour imprimer les ouvrages du congrès. Au 12e balottage M. Thomas Allen a obtenu 113 voix sur 225, juste le nombre nécessaire pour être élu, MM. Blair et Rives avaient eu 101 voix.

— La chambre et le sénat ont ordonné l'impression du message du président à 10,000 exemplaires, et celui du rapport du secrétaire de la trésorerie à 5,000.

— Le directeur général des postes a fait son rapport. Il prétend que tout est au mieux dans son département, que tout le monde y touche de l'argent, que tout le monde est obligé d'en payer pour obtenir la marchandise qu'il débite, et qu'il n'y a besoin d'aucune disposition de la législature à son égard.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

Suite des débats.

SUITE ET FIN DU DISCOURS DE MR. PAPINEAU.

Toutes les autorités en Angleterre auraient repoussé alors avec mépris la suggestion qui devait être organisée en vue de favoriser les intérêts ou les préjugés d'aucune section de la population. C'est le conseil lui-même qui, après avoir été remodelé, a révélé la bassesse de ses prédictions et de ses anticipations, s'est déclaré l'organe et l'instrument passif d'une faction, s'est voué à fomenter et protéger des distinctions nationales, comme élément à conserver et d'après lequel le gouvernement devait être constitué, comme si les maux de l'Irlande et l'opprobre de l'Angleterre, ne les avaient pas suffisamment avertis que ce principe était une inspiration de l'enfer remplissant leurs cœurs et maîtrisant leurs volontés. Le Lord Gosford et ses officiers, et le Lord Glenelg sont tombés sous l'empire des mêmes puissances de ténacité, lorsqu'ils ont accueilli l'unique distinction. L'un fonda sur cette circonstance le refus de rendre le Conseil Electif; l'autre dit dans les débats que nos dispositions ne sont pas une lutte de principes, mais d'origine; et tous deux expliquent ainsi que c'est en vue de cette distinction qu'ils comptent pour rien la majorité réformatrice pour toute la minorité conservatrice; et que les prétendues réformes qu'ils projettent, ne seront et ne peuvent être effectuées par eux qu'en opposition aux lois de la justice et de la nature pour faire triompher celle de Machiavel, diviser et régner. Il n'est plus donné à Lord Gosford de pouvoir faire naître la confiance dans un conseil de son choix. Il a trop rétréci par sa corruption et sa politique toute fautive et machiavélique le cercle dans lequel il pouvait faire ses choix en vue du bien général et sans distinction d'origine. Les Commissaires dans leur Rapport recommandaient la révocation de l'acte du 1 et 2 Guil. IV, comme mesure coercitive; mais les Ministres tous violents qu'ils fussent, tout désireux d'asservir et d'opprimer ce Pays ne le firent pas; le Gouverneur et ses Collègues avaient été plus loin que le Lord Russell, et leurs recommandations, quoique rejetées, n'en avaient pas moins tout l'odieuse de la tentative d'établir un gouvernement anti-Britannique et arbitraire.

Pour ressusciter, comme le proclame O'Connell, le système exterminateur, mais exténué de l'Irlande et l'asséoir triomphant et appuyé sur les bayonnettes en Canada, que le Lord Gosford vient de garnir sous l'impression des mêmes terreurs et la même soif des mêmes vengeances qui animent les bourreaux de l'Irlande. Quiconque entrera au Conseil, qu'il soit un homme dépravé qui ne comprendra pas, n'y entrera qu'en compagnie avec une majorité destinée comme par le passé à n'être qu'un écran transparent entre le peuple et le charlatan, puis fait mouvoir ses automates de Downing Street. Il y a trois ans, des listes des personnes avaient été données au bureau Colonial en vue d'effectuer un rapprochement entre les deux Chambres. Telles n'étaient point les vues du Ministre, il ne s'en est pas servi lorsqu'elles étaient propres à produire ce résultat. Il va s'en servir lorsqu'il les a rendus propres à produire un résultat opposé. L'intrigue n'a depuis lors cessé d'assiéger les plus vaniteuses et les plus incapables d'entre ces personnes pour les détacher de la cause du peuple. Elles étaient indiquées comme appartenantes à la majorité, elles seront choisies comme appartenantes à la minorité et qualifiées par cette circonstance à faire durer le jeu rusé et détraqué, que tous les Ministres et tous les Gouverneurs dans une seule exception depuis 1792 jusqu'à ce jour, ont joué contre le pays en organisant les deux Chambres par une lutte perpétuelle qui fait leur lucratif amusement que gâterait et détruirait de suite un Conseil Electif. Tous les hommes influens du Pays ont appuyé cette demande. L'administration l'a répudiée et quoique accepte ce don corrompue de cette administration corrompue, n'est et ne peut être, quelque illusion dont il cherche à se bercer lui-même ou à bercer ses concitoyens, qu'un renégat politique qui a abjuré ses croyances passées.

Pour contempler la fastueuse représentation d'un jour d'ouverture du Parlement, le Gouverneur nous renvoie par forme de supplément à son premier discours d'ouverture, et assure avec la plus naïve ingénuité que tout ce qu'il promet dès lors, il le promet encore, et pendant encore longtemps le promettra. Il faut qu'il soit un bien complaisant admirateur de son œuvre, de son premier né, de son enfant chéri, pour rappeler des engagements qu'il a tous violés. Après de si libérales promesses et de si mesquines distributions de réforme, il faut une foi bien robuste, une confiance en soi et un mépris des autres bien grand, pour s'appuyer sur les lettres de changes depuis long-temps protestées, avec l'espoir de trouver les fonds avec lesquels l'on veut recommencer un com-

merce florissant. Il n'y a pas de trésor intarissable quand on le prodigue sans choix et sans retenue. Les constitutionnels viennent-ils en députation dire, tout est bien, et nous ne voulons aucun changement; Milord répond; regardez-moi, la sincérité n'est-elle pas peinte dans tous mes traits, elle est de mon essence, lisez mon premier discours, il doit vous satisfaire. Les réformistes viennent-ils lui dire; tout est mal, et veut de grandes réformes, Milord répond; croyez en un ami qui vient de loin pour vous assurer qu'il vous est dévoué, donnez-lui un peu de confiance et beaucoup d'or en retour, c'est le moins; lisez mon premier discours, il doit vous satisfaire. A la première vue un léger vernis donne la couleur de l'or à son plomb, une légère friction a fait reconnaître depuis long-temps que sa monnaie était de bas aloi. Le Commissaire a démasqué le Gouverneur qui espérait que les rapports de la Commission ne deviendraient pas publics. Mais ce commentaire à ruiné, auprès de qui-conque n'est pas acheté, et le discours et le discours. (L'honorable Orateur entra ici sur l'examen très-étendu des Résolutions de Lord Russell, qu'il critiqua avec sévérité et conclut son discours.) Qu'il était clair que la Chambre devait persister dans la marche sage qu'elle avait suivie. Le Ministre prétendait sans se contredire revenir sur ses pas; il pouvait le faire sans se compromettre en répudiant les erreurs des Commissaires; mais la Chambre elle-même devait demander les réformes nécessaires, devait persister dans ses demandes. Chanceler serait trahir l'ordre et les vœux de ses constituans, sacrifier et leurs droits et son honneur.

La Chambre en comité sur le projet d'Adresse proposé par Mr. Morin et sur le contre-projet proposé par Mr. A. J. Taschereau.

M. A. C. TASCHEREAU au fauteuil. M. A. J. TASCHEREAU en présentant en amendement au 1er paragraphe de l'Adresse le 1er paragraphe de la contre-Adresse s'exprima en substance comme suit:—

Dans la session de 1835-36, je votai avec la majorité de la Chambre sur la grande question des subsides. Je ne me repens pas de mon vote alors, mais je dois dire que les événements subséquents m'ont porté à croire que si nous eussions alors voté les subsides, nous en serions mieux, et que le pays ne se trouverait pas dans l'état où il est aujourd'hui. Je votai aussi en septembre dernier en faveur de l'Adresse de cette chambre déclarant qu'elle suspendait ses délibérations jusqu'à ce que le Conseil Législatif fut réformé selon les vœux du peuple. Selon les déclarations de quelques honorables membres, ils ont voulu dire que le Conseil devait être électif; mais je suis convaincu que la majorité des membres de cette chambre n'ont pas eu intention de donner une aussi grande portée à leur déclaration en cette occasion. Quant à moi, ce n'est pas le sens que j'ai donné à mon vote, et je pense que notre Adresse ne comportait pas une interprétation aussi rigoureuse, et je pourrais ici m'appuyer de la surprise, du chagrin exprimés par plusieurs honorables membres de cette chambre, lorsqu'ils virent que le chef de l'Exécutif, par sa réponse, donnait ce sens à la conclusion de notre Adresse. Les funestes effets de cette interprétation rigoureuse auraient été prévus probablement, si certains journaux ne s'étaient empressés de maintenir que tel était vraiment le sens que la chambre avait voulu donner à son Adresse; de là tout le mal. Qu'on lise les résolutions du Lord John Russell, et les débats qui eurent lieu sur ces résolutions, on se convaincra que c'est à cette malheureuse interprétation que nous devons l'adoption de ces résolutions. Cependant, je vois que malgré le mal qui est déjà résulté de cette erreur, l'Adresse qu'on nous présente aujourd'hui ne contient rien pour y remédier. On y déclare persister dans toutes les déclarations contenues dans notre dernière Adresse, sans faire entendre qu'on s'est étrangement mépris sur le sens de cette Adresse dans un des points les plus importants. Voilà une des raisons qui m'oblige à proposer en amendement au projet d'Adresse de l'honorable membre pour le Comté de Bellechasse, le premier paragraphe d'un autre projet, qui, entre autres choses, fera disparaître tous doutes sur les intentions de cette chambre, dans l'espérance qu'une pareille explication détournera la prise de nos deniers, comme nous en sommes menacés. Une autre objection que j'ai au projet d'Adresse qui nous est proposé, c'est qu'il demande le rappel du Gouverneur actuel. On a déjà demandé et obtenu le rappel de deux ou trois Gouverneurs, et qu'y avons nous gagné? On aurait bien mieux fait dès le commencement de second Lord Gosford, qui était venu dans le pays avec les meilleures intentions du monde. Au lieu de cela, on l'a abandonné, on l'a maltraité, injurié ainsi que la Commission Royale dont il était le Chef. On s'appuie pour demander le rappel du gouverneur sur les destitutions qu'il a faites dernièrement. Ce sont les assemblées qui ont eu lieu dans quelques parties de la province, et surtout dans le district de Montréal qui ont donné lieu à ces destitutions. Les procédés de ces assemblées respirent un esprit de révolte, on y fait appel à l'étranger, et l'on y a proclamé la contrebande. Ce n'est pas ainsi que les anciennes colonies, aujourd'hui les Etats Unis, en agissent d'abord. Elles se bornent à établir et encourager des manufactures domestiques. Je ne suis pas ennemi de la démocratie; je prévois même que son règne doit inévitablement s'étendre sur tout ce continent; mais je voudrais qu'on préparât le peuple à cette forme de gouvernement, au lieu de chercher à l'y précipiter avant le temps. Je voudrais qu'on se hâtât de ramener la tranquillité dans le pays, afin d'instruire le peuple et le mettre par là en état de retirer les avantages du gouvernement démocratique, lorsque le temps en sera arrivé. Ce temps est peut-être encore assez éloigné.

Je suis en outre opposé au projet d'Adresse de l'honorable Membre pour Bellechasse, en ce que cette Adresse remet à un temps indéfini le renouvellement et la passage de nombre de lois utiles, indispensables au bien-être du peuple, en n'opérant aucun rapprochement; au contraire cette Adresse ne peut qu'envenimer davantage les difficultés qui existent.

Alors M. Taschereau proposa son amendement.

VOYAGE DE PAPINEAU A ST. HYACINTHE:—Partout où le chef des contrebandiers porte ses pas, il faut que ce qui l'approche, ce qui l'entoure se ressent de la grossièreté de ses habitudes, de la rusticité de ses manières, de la folle rage de son exaltation. La semaine dernière, le perturbateur du repos public alla faire une visite à madame veuve Desolles, sa sœur, qui possède la seigneurie de St. Hyacinthe; sir John Colborne, commandant des forces de sa majesté dans cette province, jouissait de l'air pur de la campagne, de l'aspect riant que présente les rives de l'Yamaska et se trouvait avec sa suite dans une auberge. Une troupe de gens du plus bas étage, mise en mouvement par quelques jeunes gens et par des agitateurs en sous-ordre est entré faire une cour particulière au grand homme en allant donner un charivari au vieux militaire, avec accompagnement de vociférations obscènes, de cris: "A bas les Anglais! Vive Papineau! A bas les soldats!" Celui-ci se mit à la fenêtre, sourit dédaigneusement à l'ovation dont il était l'objet, ferma sa croisée et n'en dormit que plus tranquillement. Le lendemain, les chevaux s'étant assez reposés et le noble voyageur devant continuer sa route, il se mit en chemin. Il est certain que l'apineau fut la seule cause de cette scène indécente, car les acteurs avaient été lui rendre visite avant et leurs chefs avaient sans doute reçu le mot d'ordre. D'ailleurs les journaux révolutionnaires ont donné cette bachanal comme une manifestation de l'esprit public, et nous trouvons que le peuple sera descendu bien bas, s'il était contraint de faire connaître ses volontés par l'entremise de quelques vagabonds.

Il paraît que le Loup Rouge de St. Denis a senti la piste de la bête fauve qui était dans ses environs et qu'il a présumé que le Mandrin du Canada lui ferait l'honneur de venir goûter son wiskey, car il a mis sur pied le banc et l'arrière banc de ses vaisseaux agitateurs pour lui former un cortège. Les plus hauts en grade de cette bande sont un notaire, un bailli, deux ou trois potiers de terre, le commis du manufacturier général d'esprits à l'usage de la république, ses chartiers ordinaires transportant, non l'artillerie, mais le bois à la chaudière, et un teneur qui leur visite la peau afin de savoir ceux qui ont, on fait, le meilleur cuir. Les nouveaux croisés se sont mis en marche, non pas pour la Terre-Sainte, où il n'est point probable qu'ils entrent jamais, mais pour le chemin de St. Denis à Yamaska où ils espéraient rencontrer l'incomparable Papineau; ils ont passé par le village de L'apréstation où le curé n'a pas pensé à exercer ces nouveaux démons; mais pas un de ses paroissiens n'a jugé à propos de compromettre son âme au point de faire partie d'une semblable bande. La nuit qui est arrivée, ayant arrêté la communication du télégraphe, nous n'avons pu savoir ce qui s'est passé et si Papineau aura honoré la distillerie de St. Denis de sa royale présence. Si plus tard nous recevons d'autres nouvelles nous en instruirons les loyaux sujets du monarque en perspective.

Un courrier extraordinaire arrivé à l'Ami du Peuple, nous met à même de continuer la relation du voyage du grand homme, interrompue par l'effet des brouillards. Il paraît que Papineau, après un court séjour dans la distillerie du Loup Rouge, et après avoir bu quelques verres de wiskey pour se remettre le cœur, qui lui manque très souvent, par suite de l'agitation, a donné l'ordre de bien repaître toute sa suite de contrebandiers et de descendre pour une expédition qu'il méditait depuis longtemps. Il est arrivé à Varennes, où il s'était fait précéder par des officiers d'ordonnance pour disposer ses bandes dans cette paroisse.

Samedi vers les trois heures, le Mandrin Canadien et son cortège arrivèrent dans le village, et le chef alla se planter sur le perron de la maison de Mr. L'huissier, afin de se trouver vis-à-vis des lignes de l'ennemi qu'il voulait attaquer. Le docteur Duchesnois et le caporal suisse faisant les fonctions d'aide-camps, du principal acteur et d'aboyeurs à la porte du spectacle.

Le Robinson suisse commença la séance par un discours dans le genre de ceux prononcés par Jordan coupe-tête, ou par le Père-Duchesne, pendant la glorieuse révolution de France. Il alla même, dit-on, jusqu'au point de dire

que ceux qui s'opposaient aux élans du patriotisme monteraient bientôt sur l'échafaud, et nous félicitions nos généreux amis du sort qui leur est réservé, car cela fera au moins une distinction entre eux et les chefs de l'agitation qui ne parviendront jamais plus haut que la corde.

Papineau, afin de prouver combien il se dégradait, suivit immédiatement cet orateur et vint se déchaîner contre Mr. Pinet, ce digne magistrat qui eut le courage de s'opposer seul à la horde agitée et d'en arrêter les ravages dans sa paroisse. Il lui reprocha de s'être enrichi à Varennes avec les habitants, et d'avoir fait sa fortune avec eux. Ce pauvre Papineau, depuis qu'il veut être payé pour ne rien faire est jaloux de tous ceux qui gagnent de l'argent en travaillant, leur aspect est un reproche vivant à toute sa carrière fainéant et fatiguée.

Il eut la bassesse d'engager les habitants à se débarrasser des griffes de Mr. Pinet, comme, il le dit fort élégamment. Ainsi donc Papineau ne se contente plus de dicter des proscriptions à ses journaux ou à ses acolytes, il se donne maintenant la peine de les proclamer en place publique, comme un autre Scylla. Mais il n'a jamais la ressource de s'écrier, comme ce dernier "J'ai gouverné sans crainte, et j'abdique sans peur!" car il faut espérer qu'on l'arrêtera au milieu de ses déprédations qui dépassent véritablement tout ce qu'il est permis de faire dans un pays civilisé.

Nous n'en finirions point si nous voulions reproduire la relation de toutes les divagations auxquelles le grand homme s'est livré. Ce n'est plus des mots qu'il prononce, ce sont des injures qu'il vomit; un étranger qui serait admis à ses éjaculations en plein air, se demanderait si le Canada appartient encore au monde actuel; et c'est vraiment une honte pour le pays que de souffrir qu'un semblable frénétique courre les campagnes pour y communiquer Phydrophobie politique dont il est atteint. Nous avons la satisfaction de savoir cependant, que l'enragé ne fut applaudi que par le Suisse et le docteur, ainsi que par ceux qu'il avait amenés à sa suite. Nos braves habitants de Varennes ont regardé tout cela comme une exhibition de bêtes curieuses, dont les rugissements n'étaient pas à craindre, et la réputation de patriote vrai de l'honnête Mr. Pinet, n'en sera aucunement atteinte, au contraire, elle ne fera qu'augmenter aux yeux de ses compatriotes raisonnables.

LES RADICAUX ET LES IRLANDAIS.—Nos révolutionnaires s'appuient toujours sur les radicaux anglais; Hume et Roebuck, sont leurs grands maîtres, (après Papineau, s'entend). Leur tactique est toujours de chercher à attirer par des cajoleries les braves Irlandais: ils prétendent les aimer tout particulièrement, leur démontrer que la cause de la révolte est la cause de tout bon fils d'Érin et cependant ils haïssent sincèrement les Irlandais! Papineau ne peut les souffrir, tout le monde le sait, ce n'est pas un mystère, et Mackenzie, du Haut-Canada, l'a écrit au docteur O'Callaghan dans un moment d'expansion. Mais voici une preuve bien plus convaincante de cette haine des radicaux de toutes origines contre les Irlandais: lors de son élection manquée pour Bath, Roebuck se battait contre un Irlandais, le lord Powerscourt; dans son discours au hustings il dit: "remarque bien, quel est cet homme (en parlant de son concurrent) né en Irlande, il est imprégné du barbarisme qui prévaut dans son pays et dont il a introduit un échantillon dans Bath. Il quitte sa patrie qui a besoin de soutiens et vient en Angleterre, espérant, je suppose, faire descendre votre moralité élevée au *suttag* niveau de sa propre contrée." Après de semblables compliments, nos Irlandais croiraient-ils encore à la sincérité des paroles d'affection de nos révolutionnaires canadiens? C'est l'ami de Papineau, c'est le soi-disant représentant du peuple du Bas-Canada qui s'est exprimé ainsi; il n'a fait que répéter pour son compte personnel ce que Papineau a mille fois dit à ceux qui l'entourent.

PROCLAMATION DU LORD GOSFORD.—Une correspondance particulière de Londres nous annonce, comme le tenant d'une source certaine, que la proclamation du lord Gosford, au sujet des assemblées révolutionnaires provoquées par Papineau, a été approuvée au fonds et à la forme. Le ministère aurait manifesté sa satisfaction de l'attitude prise par notre gouverneur, et tous ses procédés auraient eu l'assentiment de la métropole. Nos correspondances ajoutent qu'il est à espérer que le représentant royal en Canada, continuera l'œuvre de réforme parmi nos révoltés et qu'il ne s'en laissera point imposer par une poignée de factieux qu'il s'agit de mettre à la raison en leur prouvant qu'on ne les épargnera point.

ASSEMBLÉE LOYALE DE MONTREAL.—Les papiers de Londres du 8 août, contiennent la relation des procédés de la grande et nombreuse assemblée tenue sur la Place d'Armes, le 6 juillet dernier, ainsi que les résolutions adoptées et les discours prononcés dans cette circonstance. Le tout avait été copié du *Morning Courier* de Montréal.

A. B. PAPINEAU.—Cet embryon de représentant papineauite a publié, dans la *Minerve* de lundi, son adresse aux bénévoles électeurs de Terrebonne. Il daigne dire à ces messieurs, que conformément à leurs désirs, il leur fera l'honneur de se rendre aux hustings le 18 du courant, pour recevoir leurs suffrages! il y sera, ajoute-t-il, de pied en cape, en draps du pays, comme *candidat libéral*; mais il nous semble que les électeurs sont bien plus libéraux que lui, puisqu'ils lui donnent 10 chelins par jour; il dit encore qu'il sera *démocrat* et nous sommes sûrs qu'il aurait grand embarras à expliquer ce que c'est qu'un démocrate, peut-être tout autant qu'à faire un bon acte qui n'engendre point de procès; enfin il dit qu'il est *décidé à travailler avec ardeur*, et cela nous paraît du nouveau pour un membre de la famille Papineau accoutumés à ne rien faire pour l'argent qu'on leur donne, s'il ne se hâta de compléter la phrase en expliquant ce qu'il entend par ces réformes voulues par ce comté et le pays entier. Ce qui veut dire qu'il ne fera rien tant qu'on ne lui donnera point une place de profit, ou qu'on ne laissera pas son très honoré parent en disposer pour les jeter dans les poches de ses créatures.

Il entend insister avec vigueur sur le changement du conseil législatif au moyen du système électif, et le pauvre petit homme nous paraît n'avoir pas une constitution assez solide pour que sa *vigueur* atteigne cet heureux résultat. Il promet d'abolir les droits seigneuriaux, et c'est la meilleure chose qu'il puisse prétendre à tenir; mais le grand Papineau n'entend pas voir disparaître ses droits seigneuriaux sur la *Petite-Nation* et s'il permet à ses esclaves de promettre de semblables choses, pour paraître céder aux besoins du peuple et aux accusations que nous ne cessons de formuler contre lui, il ne leur permettra pas de tenir parole. S'il avait eu envie d'abolir les droits seigneuriaux et d'ériger des bureaux d'enregistrement, rien ne l'empêchait de le faire, cela dépendait entièrement de sa volonté; il eût mieux valu rendre de bonnes lois dans la dernière session qu'il fut offerte à l'activité de nos représentants que de décider qu'ils ne voulaient rien faire, et de laisser le peuple sans jurisprudence.

L'embryon de Papineau s'engage encore à avocasser l'abrogation du douaire coutumier, et ce douaire eût été déjà abrogé, depuis 1835, par le conseil législatif, si l'honorable D. B. Viger n'eût fait entrer un protest contre le bill proposé à cet égard, et si la chambre d'assemblée eût voulu en délibérer. Il ajoute que tout ce qui tendra à l'intérêt et à l'avantage du comté entrera au rang de ses premières obligations. En ce cas nous lui conseillons de combattre vivement son noble parent, car il est de l'intérêt du pays qu'on ne lui laisse pas plus longtemps continuer le cours de ses frénétiques folies.

Le candidat papineauite a trouvé le moyen de faire entrer les Polonais dans son adresse, et nous gagerions qu'il ne les connaît guère que pour en avoir entendu parler dans les gazettes. Il y a autant de différence entre le sort des Polonais et celui des Canadiens, qu'il y en a entre Mr. A. B. Papineau et un homme de mérite; c'est-à-dire, entre le jour et la nuit, le jaune et le vert, le Sancho Pança de la représentation et le chef de la contrebande.

Au total, la philippique du candidat de Terrebonne n'est pas de lui, le grand homme y a mis la main, et en bon parent, il a voulu que sa griffe royale y fut empreinte, afin qu'on la regardât les yeux fermés. Nous, qui ne sommes pas dignes de figurer dans le royaume des taupes, nous sommes assez osés pour trouver très mauvais ce morceau d'éloquence; c'est un malheur dont nous ne nous repentons point cependant, car nous avons résolu de combattre la sottise partout où elle se monterait, et nous tenons promesse.

NOUVEL EVEQUE PROTESTANT DE QUEBEC.—Il paraît que Mr. D. T. Stanley fit dernièrement une visite à Stockport, et les journaux anglais disent que ce voyage serait lié à la nomination du révérend C. Howell, curé de cette paroisse, à la dignité d'évêque de Québec. On prétend que ce ministre est un homme très instruit, de famille honorable, d'une conduite exemplaire, et tel qu'il ne pourrait pas être fait un meilleur choix. Sans nous immiscer dans le mérite ou le démérite relatif à un semblable choix, il nous semble qu'il est un candidat qui a des titres bien plus incontestables à remplir cette dignité: c'est l'évêque protestant actuel de Montréal, qui, sous tous les rapports, ne pourrait être oublié sans injustice.

RELIGION D'UN RENEGAT.—Le docteur qu'a la galle, comme l'appellent ses constituants, fait une grande parade de religion depuis quelque temps; on le rencontre tous les dimanches à l'office divin, il se place dans l'endroit le plus apparent de l'église, afin de frapper les regards de la multitude et de faire croire qu'il est dévot! Ceux qui le connaissent savent ce qu'en vaut l'aine et qu'il se réhabiliteraient protestant, s'il pouvait y trouver son profit. Attendant que cette pensée lui vienne ou lui soit nécessaire, l'excellent catholique ne se fait pas scrupule de prendre l'avis d'un théologien dégradé au sujet de la con-

trebande et d'offrir cet avis en exemple à nos bons catholiques. Voici ce qu'on lit dans son dégoûtant *Indicator*:

"Le révérend Dr. O'GRADY de Toronto, ayant été requis plusieurs fois de donner son opinion au sujet de la contrebande d'une contrée étrangère, a brièvement et succinctement démontré, dans le dernier *Correspondant and Advocate*, que l'église n'a rien à faire dans la matière; et ce qui est aussi l'opinion des plus pieux et des plus instruits théologiens catholiques de l'Irlande."

Nous répondrons à cette infâme morale, qu'on cherche à disséminer parmi nos habitants; que si le révérend Dr. O'Grady a tenu un semblable langage, s'il a osé consigner par écrit un semblable avis, il s'est montré le plus scélérat des théologiens, comme le plus déformé des écrivains.

Nous ajoutons que le révérend O'Grady insulte à la dignité du saint ministère qu'il a professé et qu'il a justifié monseigneur l'évêque MacDonnell de l'avoir destitué des fonctions sacerdotales dont il était indigne. Jamais une proposition semblable n'a souillé les lèvres d'un ecclésiastique; jamais un ministre, de quelque dénomination qu'il soit, n'a justifié le crime qui, dans tous les dogmes, reste crime et devient injustifiable: la contrebande, la piraterie, la baratarie, le vol, sont rangés, dans toutes les croyances du monde, sur la même ligne et tendent au même but, celui de s'emparer indûment du bien des autres. Enfin nous dirons au soi-disant pieux O'Callaghan, qu'il ferait bien mieux de s'en tenir à l'avis de son confesseur actuel, (si toutefois il en a un), qui sera qualifié pour lui donner des avis charitables au sujet de la contrebande. Mais le seigneur du *Indicator* n'écrit que pour tromper les hommes, peu lui importe les rangs dans lesquels il va chercher des autorités, pourvu qu'il en trouve qui soient d'accord avec les infâmes doctrines qu'il dissémine parmi nos habitants.

L'UN DES BIENFAITS DE PAPINEAU.—Le général en chef des forces agitatrices du parlement provincial du Bas-Canada, ayant donné l'ordre à tous ses esclaves, ses admirateurs ou ses trembleurs de refuser les subsides et de ne procéder à aucuns travaux législatifs, les écoles de Mr. PERRAUD, à Québec, ont été fermées. Ces écoles étaient la providence des enfants pauvres des faubourgs St. Jean et St. Louis. On ne dira point que c'est le conseil législatif qui est la cause de cette calamité, Papineau et sa queue en sont les seuls coupables et on doit les en remercier.

PROCES POLITIQUES.—La *Minerve* vomit tout ce que son magasin lui fournit d'injures contre notre Procureur-Général et cela ne nous étonne point, car la bonne dame voudrait mener la justice par le nez, comme elle le fait de quelques uns de nos trop confians ou trop aveugles citoyens. Ce qui allume sa bile dans son éjaculation de lundi dernier, intitulé "Régne de la terreur," c'est que le grand jury, dans le dernier terme criminel, ayant rejeté les bills d'accusations contre le Dr. Duchesnois, de Varennes, et contre d'autres individus de St. Benoît, pour faits politiques, le procureur du roi présenta *ex-officio* trois informations: une contre le susdit Dr. Duchesnois, pour l'offense même dont l'avait déchargé le grand jury, une autre contre les individus de St. Benoît, aussi pour offenses dont ils avaient été déchargés et enfin une troisième contre d'autres pour conspiration.

Cette procédure est loin de nous surprendre et nous nous étonnons qu'elle puisse paraître odieuse à la dame à la chouette, car elle n'est que la répétition d'une poursuite mise en usage par les patriotes eux-mêmes. Nous nous rappelons qu'un huissier, qui avait commis le délit, *bien grave à la vérité*, de mettre la main au nom du roi, sur le caporal instructeur des 12 hommes du régiment royal papineauite de la Pointe-aux-Trembles, et qui s'était fait payer cette arrestation, par erreur, par l'appréhendé au corps au lieu de l'appréhendeur, fut accusé criminellement par toute la bande agitative et acquitté par un grand jury. Cet acquittement, qui semble aujourd'hui être un certificat inviolable d'innocence, ne fut cependant point de l'avis même de nos révolutionnaires, car ils firent reprendre le pauvre huissier à un autre terme et un second grand jury, dont le sieur Luder Duvernay était le chef, trouva matière à accusation, sans s'embarasser de la décision du premier grand jury! Ils en suivit déjà que l'huissier fut condamné à une légère amende grâce à l'hon. D. B. VIGER, éditeur non responsable de la *Minerve*, qui s'éleva au nom des lois agitatrices. Mais ce ne fut pas tout; nos libéraux poussèrent l'esprit de la réforme jusqu'à faire casser le malheureux huissier, dont tout le crime, dans cette affaire, au dire de tout le monde, consistait dans une erreur. Cet homme ayant perdu son état et ne pouvant supporter son pays dans lequel il avait été la victime de tant d'injustices, dut prendre le parti de s'exiler. Il partit pour la Nouvelle-Orléans, où grâce à notre recommandation il fut placé. Nous ne rapportons cette dernière circonstance que pour tempérer un peu la joie de nos agitateurs, qui seraient très satisfaits d'être sous l'impression que leur victime, leur compatriote, est mort de faim sur un sol étranger.

Comme on le voit, nos agitateurs trouvent injuste, illégal, arbitraire et vexatoire tout ce qui est fait par les autres, quand ce n'est qu'une répétition de leurs propres procédés; mais nous leur dirons qu'ils devraient bien ne point donner l'exemple de mauvaises choses afin qu'on ne fut pas en droit de les imiter. Avec la meilleure volonté du monde, nous ne pouvons désapprouver la marche adoptée par le procureur général, lorsque nous la trouvons basée sur des antécédents aussi respectables. Il y a cependant une légère différence entre les deux cas et la procédure actuelle nous semble beaucoup plus justifiable que celle intentée contre le malheureux huissier.

UN ABUS DE MOINS.—Nous ne sommes point de ces gens qui soutiennent qu'il n'y a point d'abus, et qu'il ne reste rien à faire pour le pays. Au contraire, nous savons qu'il y a encore beaucoup de choses à rectifier, beaucoup d'institutions à améliorer; mais nous soutenons qu'on ne peut exiger le redressement de tous les griefs brutalement, qu'on ne doit pas les demander la menace à la bouche, qu'il ne faut pas les exiger en créant de plus insupportables, qu'enfin nous vivons sous un gouvernement qui a toute volonté pour bien faire et qui ne négligera rien de ce qui pourra tendre à la réforme de l'administration, ainsi qu'au bonheur du peuple. Le plus grand abus, à notre avis, est la marche prise par Papineau, qui ne laisse aucune porte ouverte à la conciliation, et dont l'attitude est faite pour retarder toutes les améliorations, parce qu'elles sembleraient arrachées par la force à un gouvernement qui ne doit que de la condescendance paternelle. Nous pouvons cependant affirmer à nos concitoyens qu'un abus vient de cesser, et qu'une dépense inutile vient d'être retranchée du budget de l'administration de la justice. Il existait une *Court of Escheats*, dont, sans doute, bien peu de nos habitants ont entendu parler, car il y a longtemps qu'elle était dans l'inaction, et nous ne croyons pas même qu'elle ait jamais rendu d'arrêt. Cette cour était instituée pour juger tous les points de confiscation, et l'honorable Cochrane en était juge, aux appointements de £500 par an. Nous sommes assurés que cet honorable monsieur a reçu l'intimation que ses appointements cesseraient d'être payés à l'avenir en cette qualité; et nous devons nous réjouir de voir que la métropole prend soin d'alléger la province d'une dépense qui ne servait qu'à entretenir un sinécure.

PIRATES.—La *Gazette* de Québec nous rapporte une excursion de pirates faite dans l'Atlantique sur un vaisseau marchand britannique se rendant en Amérique. Si nous étions à l'année prochaine, on pourrait croire que c'est le vaisseau qui doit être construit cet hiver à Québec, par la souscription des amis de l'agitation, qui exerce des *plaisanteries* sur les côtes du royaume de Papineau; mais la marine royale du chef des contrebandiers n'a pas encore sa première chaloupe sur les chantiers, et il faut bien finir par croire que Papineau n'est pour rien dans l'affaire; il a bien assez de délit sur le dos sans encore lui mettre celui-là. Voici le récit fait par la *Gazette*:

"Le trois-mâts-barque *Galata*, capitaine Newholm, arrivé ici dimanche dernier, rencontra le 29 juin, par les 37 deg. 15 m. de latitude, et les 28 deg. de longitude, un brigantin pirate, en apparence de construction américaine, du port d'environ 180 tonneaux, armé de 12 canonnades, et monté d'une trentaine d'hommes, et probablement davantage, car le capitaine Newholm croit qu'ils ne se montrèrent pas tous. Ils abordèrent la *Galata*, firent éprouver à son équipage de très-mauvais traitements, lui prirent tout ce qu'il avait de voiles, de recharge, toile à voiles, poulies, cordages, &c., le secrétaire du capitaine, avec ses papiers, les livres, les instruments, les hardes, les montres et tout l'argent qu'ils trouverent à bord. Le capitaine apprit d'un d'entre eux qui parlait mauvais anglais, qu'ils venaient de Vera-Cruz et qu'ils devaient se rendre à la côte d'Afrique pour emmener des esclaves. Ils avaient arboré un pavillon espagnol, sur lequel était représenté un crâne avec des os en sautoir."

"Le navire *Rhode-Island*, entré en détresse à Savannah le 9 août, rapporte avoir rencontré la goélette *Tantivy*, le 29 juillet, latitude 26, longitude 71, allant de New York à la Mobile, laquelle avait été accostée 8 ou 10 jours avant par un brick pirate, peint en noir, ayant environ 150 hommes d'équipage, qui lui a enlevé toutes ses provisions, son eau, etc., et même le linge que portait l'équipage de la *Tantivy*. Ces pirates ont blessé le capitaine à la tête, ainsi que deux de ses hommes. Le *Rhode-Island* a fourni des provisions et de l'eau à cette goélette."

RAPPORT D'AGRICULTURE POUR LE MOIS D'AOUT.

Malgré la petite quantité de pluie tombée en Août dernier, vâ ses fréquentes répétitions, accompagnées de très fortes ondées, il n'y a eu encore que trop d'humidité pour la moisson, ce qui fait que, dans de très riches terres en particulier, le blé a souffert beaucoup de dommage de la rouille ou nielle, en surcroît de celui que les insectes lui avaient fait précédemment éprouver. Dans quelques endroits, du blé récemment semé dans des terrains fertiles, et qui

avait échappé aux ravages de la mouche, est presque entièrement détruit par la rouille. Le blé léger et clair semé n'est pas si sujet à cet inconvénient qu'appartient des saisons humides, et comme il y en a beaucoup de cette espèce, les dommages occasionnés par la rouille ne doivent pas être considérables. Du blé nouvellement semé et en partie de la même description, a été soustrait aux ravages de la mouche dans quelques champs, tandis que dans d'autres, il a été grandement endommagé. On peut se rendre compte de cette variété, en faisant attention, que le blé se forme plus vite en épi dans certains champs que dans d'autres; et ce, par la différence du sol ou de sa situation. Il n'est pas possible de précéder jusqu'au 15e monte cette année le produit total du blé dans ce district; je pense, néanmoins, d'après ce qui en a été battu, que la corvée sera de peu de conséquence eu égard à l'étendue de terre ensemencée, quoique quelques fermiers soient favorisés d'une assez bonne récolte. Ce qui doit être le plus regretté, c'est le manque de moisson en fait de blé qui est le seul grain qui puisse s'exporter avec profit. C'est aux agriculteurs à y substituer quelques produits qu'ils puissent exporter avec avantage. L'orge en général, a été semé en bon état et presque toute la moisson l'était ici, à la fin du mois.

L'avoine nouvellement semée était mûre à la fin d'août, et l'on en a déjà coupé et serré une partie. Il y en a plus attendant la faucille, qu'il n'y en a de verte, quoiqu'une grande quantité pourrait ne pas atteindre pleine maturité, cette saison. Cela dépend de l'habitude qu'a le cultivateur de semer un peu tard, pratique qui, pour le grain, n'est certes pas dans son intérêt.

Les pois avaient une très belle apparence au commencement du mois; mais ils avaient souffert, de la rouille, à un point dont je ne puis estimer la valeur. D'étranges sillons et une semence faite de bonne heure sont d'excellents préservatifs contre ce mal.

Le blé d'Inde n'a pas été amplement cultivé, et la saison a été un peu trop fraîche pour qu'il achevât de se bien produire.

Les pommes de terre sont excellentes là où elles ont été récemment plantées et la semence n'en a pas été affectée par le taq; mais les plantes sont très dispersées dans bien des champs, par cette maladie, et les produits seront peu nombreux là où elle règne. Une partie considérable de la récolte des pommes de terre a été plantée nouvellement, et elles auront probablement à souffrir de gelées prématurées, qui se sont déjà fait sentir, et mettront vraisemblablement des obstacles à leur accroissement, et à leur parfaite maturité. Il n'y a cependant pas lieu de craindre pour le présent que les produits de ce légume précieux ne soient pas suffisants pour subvenir aux besoins du pays, quoique la consommation qui s'en fera, doit être considérablement augmentée par le manque de blé.

Le mois précédent a été favorable aux carottes et aux navets, et ceux qui avaient échappé au dommage, jusque vers la fin de Juillet, promettent maintenant, dans des terres médiocres, une récolte abondante.

Au continué, dans le courant d'août, à couper et à serrer le foin; et comme le temps n'a pas été généralement favorable, le foin n'a pas été bien engrangé, et les frais de moisson ont été doubles, pour le cultivateur, de ceux de l'année dernière, quoique la récolte soit bien moindre et d'une qualité bien inférieure.

Les pâturages se sont engraisés, et il doit y avoir, maintenant, pour le bétail, de l'herbe en abondance, dans toute ferme proprement conduite. Le lait fournit un prix honnête, et la viande se vend, à cette époque de l'année, plus cher que de coutume.

Le climat et une grande partie du sol Canadien, ont beaucoup de rapport, ce me semble, avec celui de la Russie:—Or dans ce pays, le chanvre et le lin produisent à perfection. Que n'essayerions nous de cultiver ici ces plantes avec plus d'étendue? Les terrains les plus propices au chanvre, sont des terrains profonds, noirs, pâtres, végétales, semés dans des endroits bas et exposés à l'humidité; ainsi que des terrains creux, mous, gras et sablonneux. Les produits de cette première sorte de terrains sont beaucoup plus nombreux que ceux de cette dernière sorte, quoique là la qualité en soit inférieure, selon quelques uns. On dit que le produit du chanvre en fibre vaut de 300 à 700 livres, par arpens; et en fait de semence, de 10 à 12 boisseaux. Celui du lin en fibre varie de 300 à 1000 livres par arpent; je ne sais ce que peut être la quantité de semences. Les terres sèches et humides sont celles qui rapportent en Irlande, la plus grande quantité de lin; mais ces sortes de terres ne conviendraient pas ici, par ce qu'elles s'endurciraient probablement trop. En Hollande, on fait venir le plus beau lin, dans des terrains profonds, et un peu durs où il y a un pied ou un pied et demi d'eau de profondeur, de la surface. La culture du chanvre ne peut pas être familière; mais j'en ai donné, dans mon traité d'Agriculture, page 232, les meilleurs renseignements que j'ai pu me procurer sur ce sujet. La société des Arts, manufactures et commerce a offert d'amples récompenses pour la culture du chanvre en Canada. Plusieurs pièces de chanvre de production Canadienne, furent envoyées, il y a quelques années en Angleterre, et soumises à l'examen des meilleurs juges, qui les considérèrent comme défectueuses, plus par la manière vicieuse dont elles avaient été préparées, que par cause d'infériorité quelconque dans la matière elle-même. Quelque-une de ces pièces furent estimées d'une aussi longue durée que celle des pièces d'Italie, qui est plus longue que celle des pièces de la Baltique; mais le tout fut mêlé ensemble sans aucun égard pour la durée ou la qualité. Le chanvre Russe est, au contraire, toujours soigneusement assorti aux différentes classes. On suppose que l'Angleterre importe annuellement de la Russie seulement, le produit de 50,000 arpens de terres, et c'était le double en temps de guerre. On a calculé que les voiles et le cordage d'un vaisseau de guerre de premier prix, exigent environ 180,000 livres de chanvre grossier pour leur construction, produit égal à celui d'une corvée d'environ 80 arpens de terre. Il faut faire usage de machines pour brayer et apprêter le chanvre et le lin, avant que d'en pouvoir retirer aucun profit; et je suis heureux de pouvoir annoncer que sous peu l'on n'en manquera pas ici.

Les fermiers auront alors occasion d'entretenir un produit, nouveau et profitable, je l'espère, pour notre propre usage, ainsi que pour l'exportation qui peut compenser l'espoir incertain que laisse la culture du blé.

Les progrès de l'agriculture et l'augmentation des produits annuels sont de la plus haute importance pour chaque membre de cette communauté.

Au reste, il y a dans le Bas-Canada, 60,000 fermes occupées, et, en quelque sorte cultivées. Quelque soit donc le produit annuel cette année, je ne doute pas qu'on ne puisse le doubler, par un système d'économie plus parfait et sans y ajouter de trop grandes dépenses. Quel avantage immense le pays et chaque habitant n'en retireraient-ils pas? Supposez qu'une ferme de 100 arpens donne annuellement un revenu agricole de £200, ou \$800.—Le fermier ou propriétaire ne saurait avoir que ce montant pour tous les besoins de sa famille et les siens, ainsi que pour le salaire de ses employés. Que ce produit maintenant augmente le montant du double, les moyens à sa disposition pour s'entretenir du nécessaire et des convenances, sa famille et lui, se trouveront augmentés dans la même proportion. J'admets que pour parvenir à ces résultats il faille travailler d'avantage; mais aussi, il y a un nouveau produit qui n'existerait pas auparavant, pour payer ceux qui travaillent et laisser du profit à ceux qui sont obligés de les employer. C'est appliquer le travail mal-à-propos, en agriculture, que de l'appliquer là où, en général, il ne rapporte pas au fermier, un profit qui excède les gages qu'il donne. Si les produits annuels de l'agriculture, dans le Bas-Canada, et le blé, bestiaux, etc., montent aujourd'hui à la somme de £1,000,000 courant, en supposant qu'ils soient doublés, les moyens annuels de se procurer des secours et des convenances que l'on estime, seraient augmentés dans la même proportion pour toute la communauté.

Quand bien même nous ne pourrions pas vendre nos produits de réserve, nous pourrions néanmoins les convertir en différents usages que je tacherai d'indiquer en d'autres circonstances, et qui ajouteraient encore à nos secours et à nos commodités. Ce sujet a presque entièrement captivé mon attention pendant plusieurs années, et je dois l'avouer, selon mon humble opinion, comme cultivateur, que les progrès de l'agriculture sont, pour les Canadiens, d'une bien plus grande importance que toute autre matière, qui suspend présentement l'attention publique, tandis que celle-ci est entièrement négligée.

Côte St. Paul, }  
5 septembre, 1837. }

ADOUCCISSEMENT DANS L'EXECUTION DU CODE CRIMINEL.—On doit se rappeler, avec une sorte de satisfaction, que depuis l'arrivée du Lord Gosford dans cette province, nous n'avons plus été affligés du spectacle si pénible comme si inhumain d'une exécution capitale; le philanthrope administrateur qui est à la tête de l'exécutif n'a pas même voulu que le glaive de la loi ensanglanté son règne sur le sol canadien; il a fait usage du droit de grâce qui lui fut délégué par notre souverain et, tout en purgant le pays des misérables qui le deshonoraient par leurs crimes, il épargna leur criminelle et triste existence. Parmi les malheureux qui avaient mérité la mort, il existait un soldat dont le sort n'était point entre les mains du gouverneur en chef; son pouvoir ne s'étendant point à gracier les hommes qui appartiennent à l'armée; vouloir mettre d'accord ses devoirs et l'humanité le Lord Gosford ordonna le sursis à l'exécution, il écrivit à Londres et il est probable que grâce à sa généreuse intervention, une créature humaine devra la conservation de son existence ainsi que l'espoir de racheter ses fautes. Gillan, soldat du 60e régiment, qui fut condamné à mort pour le meurtre de l'un de ses camarades, vient d'obtenir un nouveau sursis; on pense que sa grâce viendra bientôt et que sa peine sera commuée en une déportation pour la vie.

LES FILS DE LA LIBERTÉ.—Il paraît que ces enfants perdus ne s'en sont pas tenus à la gentillesse qu'ils sont venus exécuter sur l'enseigne et les carreaux

du POPULAIRE, ni aux plaisanteries, tant soi peu obscènes, qu'ils ont jouées devant notre respectable Séminaire; ces pieux sectataires de Satan, afin de chouer le saint jour du dimanche, seraient allés arracher de quelques maisons, des enseignes, des batons de perruquiers, ils auraient cassés des carreaux, enfoncé des clôtures et parcourus nos rues en charivariés politiques; comme de raison, ils ne se sont pas attaqués aux domiciles sacrés de Papineau, de D. B. Viger, de Ch. Mondelet, de C. S. Chénier, de L. H. Lafontaine, de O. Ferraull et d'autres têtes sacrées, qui sourient à leur élan guerrier. Nous commençons à croire que ceux qui pourraient mettre un frein à de semblables badinages, ne se soucient point d'en finir et qu'il faudra que les citoyens paisibles se gardent chez eux comme ils pourront. Nous serions curieux de savoir ce que fait le DORIC CLUB par le temps qui court? car on finira par penser qu'il est en pleine dissolution, ou qu'il a promis plus qu'il ne voulait tenir.

DEMANDE:—Quelle est l'analogie qui existe entre Papineau et Cromwell?
REPOSE:—Cromwell haïssait de tout son cœur un évêque et détestait son roi.

On dit que Papineau va bientôt décréter une levée en masse de ses bons habitants du Bas-Canada, pour appuyer les prétentions de la demi-douzaine de mécontents du Haut-Canada, sous les ordres du liliputien Mackenzie.

NOUVEAU BATEAU A VAPEUR:—Nous voyons avec plaisir que le Charlevoix, bateau à vapeur, construit pour remplacer l'Union Canadienne, qui fut brûlé l'année dernière dans le bassin de Chambly, est prêt à naviguer et qu'il est commandé par le capitaine CHENIER, dont l'habileté est suffisamment connue. Mais nous apprenons avec peine que ce bâtiment se destine à faire le voyage de Québec. Il nous semble que cette ligne a déjà bien assez de mal-claires à vapeur pour faire face aux besoins du public, et la rivière Chambly nous paraîtrait nécessiter bien d'avantage des facilités dans les communications. Nous approuvons certes l'émulation et la concurrence, dont le public doit toujours tirer quelques fruits; mais cette concurrence nous paraît désirable et encourageable lorsque les autres points de navigation sont suffisamment desservis. Nous concevons que le bas prix demandé par le Charlevoix procurera des facilités aux voyageurs de Montréal à Québec; mais nous craignons que ce commerce ne devienne défavorable aux intérêts des propriétaires du nouveau bateau, car la ligne existante est en état de faire de grands sacrifices pour soutenir la concurrence. Il est bien de compter sur le patriotisme canadien; mais nous croyons qu'il ne faut pas mettre trop de confiance dans cette expectative. L'Aigle fait aussi les voyages de Québec et à meilleur marché que les autres bâtiments; son capitaine est connu comme un patriote à triple couture, toutes ses annonces n'entrent que dans les papiers patriotes, et cependant, ni pour descendre ni pour remonter, nos honorables représentants de représentants, dans le petit voyage de plaisir qu'ils ont fait aux dépens du peuple à Québec, n'ont daigné prendre l'Aigle; le St. George et le John Bull leur ont paru les seuls Pyrosopes capables de contenir leur nullifiante importance!

ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU:—La compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, pour le comté de Montréal, doit s'assembler lundi, 8 octobre, pour élire un nouveau bureau de directeurs. Il est probable que les choix se feront de manière à épurer cette compagnie de l'agitation qui siège dans son sein, car il est urgent de mettre de côté tous les adhérents de Papineau; ce sera le moyen de donner de la stabilité à toutes nos institutions.

Une annonce, consignée dans la Gazette de Montréal, prévient toutes les personnes professant la foi Juive, et dont les noms sont inscrits au registre du notaire de la cour du banc du roi, qu'une assemblée sera tenue le 10 août prochain, au bureau de l'établissement des eaux de Montréal, pour procéder à l'élection de cinq directeurs de l'Association Juive.

Notre article, de vendredi dernier, sur certain procès criminel, au sujet d'une accusation contre des hommes qui se sont attirés l'intérêt de toute la paroisse de l'Assomption, a mis en émoi la Minerve; mais, comme son correspondant était, sans doute, très occupé dans l'une des tavernes du Pied du Courant, elle nous promet un chef d'œuvre pour jeudi prochain. Nous verrons!

NOS VOISINS ONT LES YEUX SUR NOUS:—On lit dans le Portlander, journal de l'Etat du Maine: "Nos voisins, en Canada, sont montés sur leurs grands chevaux, (quelques un d'eux s'entend); mais ils seraient bien embarrassés de dire où ils iront.

DE L'ADMINISTRATION DU PEUPLE:—C'est une bien belle chose que l'administration du peuple! c'est dommage seulement qu'elle n'est pas toujours très bien entendue, parcequ'elle s'exerce par des intrigants auxquels le peuple se confie pour arriver à une organisation au milieu de la désorganisation. En voici une preuve, comme tant d'autres:—

Le choléra règne à Palerme, en Sicile, dans toute la splendeur de sa fureur, et le peuple est la victime de ses ravages.

Quand le peuple a le choléra, il faut à tout prix qu'il se crée des empoisonneurs.

Le peuple de Paris avait, il y a cinq ans, vu des empoisonneurs dans de braves citoyens et même jusque dans ses médecins; le peuple de Palerme vient d'en voir dans ses magistrats.

Il a déposé les susdits magistrats, les a chassés de la ville, et il s'administre à leur place.

Ce préservatif d'un nouveau genre, contre la peste asiatique, n'a pas été couronné de succès. La mortalité redouble à Palerme depuis que le peuple s'administre.

Le peuple a un instinct et un talent particulier pour se nuire à lui-même, et il est d'autant plus difficile de le secourir qu'il a plus besoin de secours. En Canada, le peuple a malheureusement l'instinct de croire en l'infaillibilité de Papineau, et si le choléra revient jamais dans la province, Papineau ne sauvera pas plus ses concitoyens de ce fléau qu'il ne les sauve de la misère.

MARIAGES.

A Repentigny, le 10 courant, par Messire Parent, le sieur A. Hamelin de St. Sulpice, à dame Victoire Beaupré, veuve en première noce du sieur Amable Enos dit Deschamps, et en seconde noce du sieur Jacques Leblanc.

ANNONCES.

AVIS AUX MILICIENS.



CHATEAU ST. LOUIS.

AVIS est par le présent donné que des blancs de Lettres Patentes pour certaines portions des terres incultes de la Couronne qui restent maintenant à octroyer ont été préparées en faveur des officiers, sous officiers, non-commissionnés et miliciens de la ci-devant Milice incorporée, ayant des Billets de Location, et mentionnés dans la liste ci-dessous, en récompense de leurs services pendant la dernière guerre avec les Etats-Unis de l'Amérique; et qu'aussitôt que les honoraires ordinaires, dont un tarif est ci-annexé, seront déposés entre les mains du Secrétaire Provincial, les Lettres Patentes seront signées par SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR EN CHEF conformément à l'avis public en date du 22e Février 1837; et que telles copies des dites Lettres Patentes, dont les honoraires n'auront pas été déposés comme susdit, le ou avant le PREMIER jour de MARS, n'ont point de valeur, seront annulées à tous égards, et les terres qu'elles doivent accorder devront retourner à la Couronne.

Le tarif des honoraires ci-dessous mentionnés étant en usage avant le premier jour d'Août 1830 en autant qu'il a rapport aux octrois gratuits de terres, est comme suit:

Sur 100, 200, 300, 400, 500, 600, 700, 800, 900, 1000 acres. Chelins 47, 24, 31, 38, 45, 52, 59, 66, 73, 80.

(Pour la liste sous mentionnée voir la Gazette Officielle, vol. 14, no. 48, page 47.)

Par ordre

S. WALCOTT, Secrétaire civil. b-66

TABAC EN TORQUETTES: nouvellement reçu, à vendre par GEORGE RHYNAS. m-j-68. 209-Montréal 13 septembre 1837.

PAR CUVILLIER ET FILS.

CASSONADE: DEMAIN MATIN, Jeudi, sera vendue, aux magasins de M. M. FORSYTH, RICHARDSON et Cie.— 30 BOUCAULTS de CASSONADE.

La vente à DIX heures.

CUVILLIER et FILS. b. 68

203-Montréal 13 septembre 1837.

PAR CUVILLIER & FILS.

VENTE TRES ENTENDUE ET TRES PRECIEUSE DE MARCHANDISES SECHES, ADOPTÉES POUR LE COMMERCE DE L'AUTOMNE ET DE L'HIVER.—Aux magasins de MM. SCOTT, TYRE et Cie., sera offerte en vente, LUNDI, le DIX-HUIT du courant, et les jours suivants, tout leur fonds étendu et bien assorti de MARCHANDISES SECHES, comprenant:

Etouffes de pilot, petershams, crainsien, couvertures à roses, whitney, mackinaw et à pointes, baize, flanelle, kersey et serge, draps superlins, fins et communs, drap pour pelisses, gros cordonnets de ratine pour redingottes, casimires carottés, barrés et unis, satinettes, cassinettes et imitations d'étoffe du pays, camelots, tartans, shalloons, mérinos et bombazettes, bourgans et futaines, velveteens et velours de coton, un assortiment choisi d'indiennes foncées par picots, bazine gris, cotons barrés et carottés cotons à chemise, toile écruce, d'Ecosse et regattas, toiles à doublures, silicins croisés et simples.

Chamois, Mérinos, Chemises et Caleçons de laine d'agneaux et par côté patentes; Chemises du Guernsey, pour matelots; Tuques Rouges, Bonnets Ecosais, Bas de Shetland et de laine; Bas d'hiver rouges, noirs et gris; Gants de laine, de cuir de daim, de kid, de soie et autres espèces; Comfoters, Cravattes, Corslets de couleur et blancs, Shalles et Mouchoirs de laine, de laine du Thibet, dentelle et de coton; Couvrepieds, Courtpointes et Couvertes pour chevaux; Mousseline épaisse et claire, Mallemolle et Mousseline de Batiste; Gros de Naples, Satins et Soie de Perse, Soie des Indes, de Bandannas et de Barcelonne; Rubans, Velours de Soie, Gimp, Braid, Ouette en feuilles; avec une variété d'autres petits articles.

TERMES LIBÉRAUX.

La Vente commencera chaque jour à UNE heure précise, CUVILLIER et FILS. m-g 64

203-Montréal, 4 septembre, 1837.

A VENDRE, par le Soussigné:

40 quarts de barils de vins de Madère de Martel, 10 do do de vieux vin de Porto supérieur, spécialement recommandé aux familles des particuliers, 25 tierçons de ris, 400 boîtes de raisins muscats et bloom, 10 barils d'esprit de térébentine, 500 nattes de cassia, 30 sacs de bon café vert, 75 barriques de tabac de 12 à 18 poignées.

—AUSSI,—

50 paniers de CHAMPAGNE, marqué "Star." Attendu, de jour en jour, quelques douzaines d'excellent vieux VIN DE SHERRY FONCE, mis en bouteille en 1823, prix 80 chelins la douzaine.

JAMES JACKSON. m-66

206-Montréal, 8 septembre, 1837.

POISSONS DE CETTE ANNEE A VENDRE.—Nouvellement reçu:

MORUE SALEE } en barils, ALOSE ET ACHIGAN } MORUE SECHE, de la meilleure qualité pour table.

GATES & CIE. m-g-66

205-Montréal, 8 septembre, 1837.

ACADEMIE D'ESCRIME.

MR. HURRY annonce au public qu'il continue à donner des Leçons D'ARMES dans son domicile, Grande Rue du Faubourg St. Laurent. Ancien Maître d'Armes dans les régiments Français, il se croit suffisamment qualifié pour démontrer tout ce qui tient à cette branche d'éducation. Ses prix sont modérés et il se transporterait aussi chez les personnes qui voudraient prendre des leçons privément.

202-Montréal, 4 septembre, 1837. m-j-64

A VENDRE. Une belle maison nouvellement bâtie, avec écuries, remises et autres bâtiments séparés; cour et très beau jardin, garni d'arbres fruitiers en plein rapport. Cette propriété est située sur l'une des plus magnifiques expositions de la Côte à Barron, et a vue sur toute la ville. Le titre est incontestable, et les conditions sont très avantageuses. S'adresser pour en traiter au soussigné,

A. REGNIER.

Rue Notre Dame, maison Murphy. m-j-48

158-Montréal, 28 Juillet 1837.

APPAREILS POUR LE GAZ.

Le Soussigné vient de recevoir, pour vendre, quelques articles très élégants, tels que LUSTRES, PILASTRES, VASES, CANDELABRES, etc., propres pour boutiques, magasins et maisons privées.

JAMES DOUGALL, Rue des Commissaires. m-65

204-Montréal, 6 septembre, 1837.

UN lot supérieur de HARENGS de LOCHFINE, nouvellement reçu et à vendre par

GEORGE RHYNAS. m-j-40

124-Montréal, 10 juillet, 1837.

A VENDRE.

150 ACTIONS dans le bateau à vapeur le PATRIOTE CANADIEN. UN ENTREPRENEUR qui se chargeait de bâtir une MAISON en pierre ou en bois, pourra prendre des arrangements très avantageux pour l'acquisition des dites parts. S'adresser au bureau du POPULAIRE.

168-Montréal, 2 août, 1837. m-j-50

AVIS.

FEU SAMUEL NEILSON, de la ville de Québec, imprimeur-libraire-papetier, ayant fait donation de tous ses biens au soussigné pour lui et ses sœurs et frères, l'établissement qui était conduit ci-devant par le dit SAMUEL NEILSON, continuera de l'être au nom du soussigné, jusqu'à nouvel avis, par son père JOHN NEILSON comme fondé de pouvoirs du soussigné et comme légalement autorisé pour les intéressés; et toutes personnes ayant des demandes à former contre le dit SAMUEL NEILSON, sont par les présentes notifiées de les présenter en forme authentique, sans délai; toutes personnes qui doivent au dit SAMUEL NEILSON, ou à la ci-devant société de NEILSON & COWAN, sont requises de payer au dit JOHN NEILSON, qui est dûment autorisé à donner quittance.

WILLIAM NEILSON. m-j-50

167-Québec, 24 juillet 1837.

EDUCATION.

MR. PRE. MURCIANI D'ALBINI, a l'honneur d'annoncer au public qu'il a l'intention d'ouvrir une CLASSE FRANCAISE, rue St. Charles Borromée, No. 27, dans laquelle seront enseignés les principes les plus approuvés de la langue française.

Les heures de Leçons, seront comme suit:— 1ère. Section, de Neuf à Midi. 2em. do de Deux heures à Cinq, en été. Les prix seront modérés et la plus grande ponctualité observée.

148-Montréal, 21 juillet, 1837. m. j. 45.

HOTEL ET RESTAURANT FRANCAIS A NEW-YORK. LE ROCHER DE CANCALE,

TENU PAR CLAUDE BROYER, Broad-Way, AU COIN DE REED Street. CETTE Maison, où l'on parle français et anglais, est tenue par un ancien SOLDAT DE LA GARDE, qui a fait toutes les campagnes de la république et de l'empire, et qui a été cuisinier de S. M. l'Empereur NAPOLEON, pendant son séjour à l'ILE D'ELBE. On y trouve maison de pension, appartements garnis, restaurant français à carte, et tous les objets qui constituent la barre la mieux approvisionnée. Presque tous les Canadiens qui ont voyagé aux Etats-Unis, ont honoré cette maison de leur confiance; tous ont été à même d'en apprécier la bonne tenue, ainsi que l'économie qu'elle présente sur tous les autres hôtels de New-York 27-New-York, le 27 avril, 1837. d h-11



LES COMMISSAIRES de la COMPAGNIE des TERRES ANGLO-AMERICAINE ont nommé Mr. JAMES COURT, No. 8, Rue St. Joseph, pour agir comme AGENT de la compagnie à Montréal; et les personnes qui désirent de régler pour leurs Terres dans les Townships de l'Est recevront de lui, gratuitement, toute information possible et assistance pour cette fin.

188-Sherbrooke, 18 août, 1837. m-j-58

AGENT COMPTABLE POUR LES TERRES.

Le soussigné a l'honneur d'informer qu'ayant aussi commencé la première des branches ci-dessus, il invite respectueusement les individus qui ont des terres à VENDRE ou à LOUER de les placer entre ses mains.

Pensant que des mutations satisfaisantes de propriétés peuvent rarement être faites sans une inspection personnelle, il se propose d'agir seulement comme un intermédiaire par le moyen duquel le vendeur peut donner des informations à bon marché et avec efficacité et l'acheteur peut être guidé dans son choix.

En conformité à ces vues il a ouvert des livres de registres, sur lesquels les descriptions des propriétés à VENDRE ou à LOUER dans la ville ou dans la campagne seront insérées. Les susdits livres seront ouverts (gratuits) pour les émigrants ou autres, tout effort devant être fait pour augmenter la publicité de ce plan.

Les charges pour enregistrer, pour les trois premiers mois, seront de DIX CHELINS quand il y aura pas plus de trois propriétés distinctes et une description y comprise; quand elles seront au dessus de ce nombre, CINQ PIASTRES: pour chaque quartier suivant, la moitié de ces sommes. Le salaire dans chaque cas, sera payé d'avance, et toutes communications devront être franches de port.

Quand les parties ne seront pas connues, on exigera des renseignements satisfaisants quand à l'exactitude des descriptions.

JAMES COURT. Rue St. Joseph (près du quai) m-58

189-Montréal 31 Août 1837.

A LOUER.—Une MAISON DE PIERRE, avec grande Cour et belles dépendances, sur la rue des Fortifications, entre la maison de Mr. Ross et celle occupée par le Dr. Sewell. S'adresser à Mr. Bender, avocat. 5 Juillet.

A VENDRE.

120 ACTIONS dans la BANQUE DU PEUPLE. Un escompte libéral sera fait sur le montant des £800 déjà payés. £700 restent à payer à la première demande. S'adresser au soussigné.

ALEXIS BENOIT. m-j-26

76-Montréal, 7 juin, 1837.

A VENDRE, par les Soussignés:— Fer Anglais en barre, fer blanc, bèches, pelles, poëles à frêre, Plomb en feuilles, en barres et en lingots, et poudre à tirer, Blanc de plomb de la meilleure qualité, peinture blanche et verte, Ocre, blanc de cerus, mine de plomb, masticque, Vitres pour fenêtres, huile de lin double bouillie et non bouillie, Ficelle, fil à souliers, pierre bleue et empois, Vin de Porto supérieur en tonnes, Grilles et demi-grilles à charbon assorties, Toiles peintes de magasin, pour couvrir les marchandises,

—ET,—

Chaines et ancras, à patentes et éprouvées d'Acraman, pour vaisseaux de 20 jusqu'à 30 tonneaux, Drisses à voile en fer, chaines à cages.

GOLDSWORTHY ET WURTELE, Rue Lemoine. m-z-17

156-Montréal, 26 juillet, 1837.

BANQUE DE MONTREAL.

EN conformité de l'opinion exprimée par leurs concitoyens qui leur a été transmise dans certaines résolutions, UNANIMEMENT ADOPTÉES à une ASSEMBLEE GENERALE, tenue hier par les habitants de cette ville, à l'effet de prendre en considération les difficultés existantes dans les fonds publics. Les DIRECTEURS, confiant, comme ils doivent l'être, dans la solidité de leur INSTITUTION, viennent en avant, avec beaucoup de répugnance, pour annoncer L'ASSENTIMENT donné par le COMITE d'accéder à la requête exprimée dans ces résolutions de SUSPENDRE, POUR LE MOMENT, les paiements en ESPECES; et en faisant ainsi, ils attendent du public cette confiance et cet appui que les circonstances réclament.

Les billets de la Banque du Peuple, et de la Banque de la Cité, seront reçus en paiements et en dépôts, comme auparavant.

Par ordre du Comité

BENJAMIN HOLMES, Caissier. m-j-17

43-Montréal, le 17 mai, 1837.

PERDU ou EGARE, rue Campeau, un jeune BULL TARRIER, couleur de sable, ayant le nez noir, ventre blanc avec des taches noires; il répond au nom de ROSWAL.

Quiconque le ramènera à ce bureau sera libéralement récompensé. 175-Montréal, 9 août, 1837. m-j-53

MODES FASHIONABLES, &c.

A VENDRE PRESENTEMENT AU MAGASIN DE MODES DES DLES. LOCHEAD, Rue St. Joseph.

COMPRENANT Chapeaux de gout, Voiles, Collets, Frilles, Bonnets, &c. &c. toutes choses qui doivent être vendues immédiatement et sans réserve. Toutes personnes endettées envers l'établissement ci-dessus sont requises de faire leurs paiements immédiats aux DLES. LOCHEAD.

On continuera comme ci-devant les MODES et les HABILLEMENTS. 133-Montréal, 12 juillet, 1837. m-z-41

A LOUER et possession donnée immédiatement, UNE MAISON en bois à un étage, située sur la Rue St. Dominique, vis-à-vis la propriété de Mr. SCOTT, père. Il y a une belle Cave, grande Cour et Bâtiment. Pour les conditions s'adresser à Mr. FRANCOIS M. CHEVALIER DE LORMIER, Père, Faubourg St. Antoine, Grande Rue. 144-Montréal, 19 juillet, 1837. m-j-44

L'ALLIANCE.

ASSURANCE BRITANNIQUE ET ETRANGERE SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU, COMPAGNIE DE LONDRES, CAPITAL CINQ MILLIONS STERLING. ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DE FEU. ASSURANCE SUR LA VIE.

Par la dite Compagnie, au bureau du soussigné, Agent à Montréal. C. TAIT m h-1

6-Montréal, 10 avril, 1837.

CONDITIONS DU POPULAIRE.

Ce journal se publie trois fois la semaine: les LUNDI, les MERCREDI et les VENDREDI, à CINQ heures de l'après-midi.

Le prix de l'abonnement est de VINGT CHELINS par année, payables par semestres; non compris les frais de poste. Les souscriptions ne sont pas reçues pour moins de six mois. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, par écrit, un mois avant l'expiration du semestre.

PRIX DES ANNONCES:

Six lignes et au-dessus, 1er insertion, . . . . . 2s. 6d. Chaque insertion subséquente, . . . . . 7d. Dix lignes et au-dessus, 1er insertion, . . . . . 3s. 4d. Chaque insertion subséquente, . . . . . 10d. Au-dessus de dix lignes: 1er insertion, par ligne, . . . . . 4d. Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . . . 1d.

Les annonces se publient tant qu'on ne donne pas ordre de discontinuer, chaque fois que le nombre d'insertions qu'on requiert n'est point exprimé sur l'ordre.

Le BUREAU DU POPULAIRE est établi rue ST NICOLAS, la seconde rue derrière la Banque du Peuple, maison de Mr. GRAVELLE, ancien établissement du Canadian Courant. On y trouve l'éditeur depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures après-midi.